

LETTRE

## D'INFORMATION

N°2 - Décembre 2024



# Projet agrivoltaïque Les Andrieux à Soual et Viviers-lès-Montagnes

## Le mot des porteurs de projet

Bonjour à toutes et à tous,

En septembre, nous vous annonçons l'existence du projet agrivoltaïque Les Andrieux. Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous en **présenter une version enrichie et définitive**, fruit des échanges et des rencontres des derniers mois.

Nous tenons à **remercier chaleureusement les habitants et les élus pour leur participation** active aux forums des 15 octobre et 12 novembre derniers. Nous avons été ravis de pouvoir répondre à vos nombreuses questions et d'échanger sur les enjeux de ce projet et de l'agrivoltaïsme.

Dans cette lettre, nous vous partageons un retour sur ces rencontres pour informer le plus grand nombre et transmettre les éléments clefs présentés ces deux derniers mois.

Ce projet finalisé sera **déposé en préfecture dès janvier 2025**. La phase d'instruction qui suivra est détaillée en 4ème page, afin de vous éclairer sur les prochaines étapes.

Bonne lecture, et encore merci pour votre engagement à nos côtés !

À très bientôt,  
L'équipe de Verso Energy

**Dimitri GOLZIO**

Ingénieur Développement



**Alexandre DUPUIS**

Responsable Territorial  
Agricole Occitanie

**Shani STRAUSS**

Ingénieur Développement



**Guillaume TEULIERES**

Responsable Développement  
Sud-Ouest

## Retour sur les forums d'information

### Forum d'information n°1

📅 Mardi 15 octobre

🕒 De 18h30 à 20h30



Deux rencontres étaient organisées, en octobre et novembre, pour découvrir le projet agrivoltaïque des Andrieux aux côtés de nos équipes.

35 participants !

Au total des deux événements !

### Les informations partagées

Lors de ces rencontres, vous avez pu échanger avec l'équipe de Verso Energy sur différents thèmes, et notamment :

- Verso Energy, le développeur du projet
- Le projet et ses résultats d'études
- L'implantation définitive du projet
- La séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser)
- Les mesures d'accompagnement pour la commune

### Forum d'information n°2

📅 Mardi 12 novembre

🕒 De 18h à 20h



### Les outils d'information

Pour ceux n'ayant pu se rendre aux forums, trois outils d'information ont été mis en place durant la phase de concertation.

- Une **première lettre d'information** en septembre 2024 vous annonçant le lancement du projet et de la démarche ;
- Un **site internet informatif et participatif**, pour approfondir votre compréhension du projet et de l'agrivoltaïsme en général, mais également retrouver toutes les informations partagées durant les événements ;
- Une **deuxième lettre d'information** en décembre, dont vous faites ici la lecture !

70 questions posées et répondues !

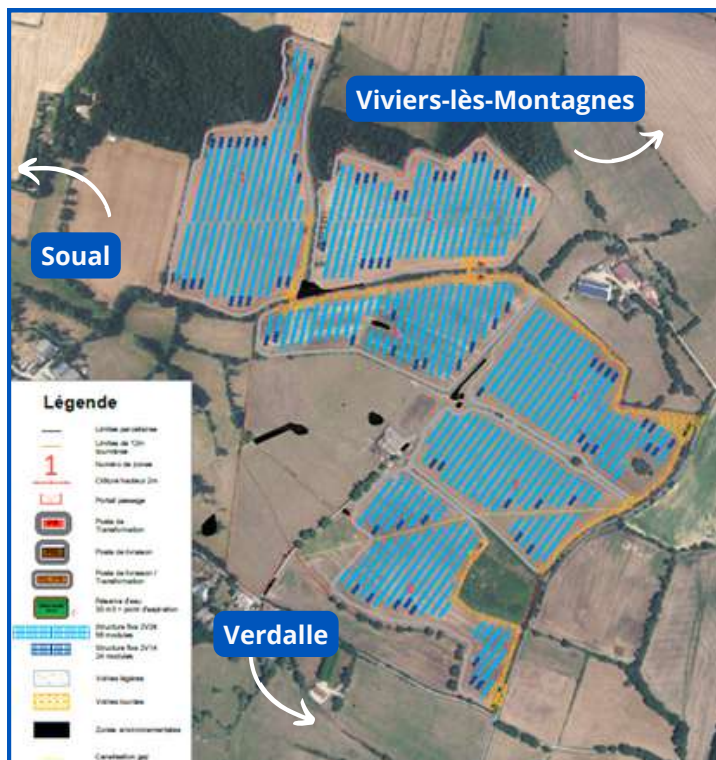


Vous souhaitez découvrir ce que ce projet va apporter à la commune ? Rendez-vous ici :

Sur ce site Internet, vous retrouverez tous les éléments présentés lors des forums !



# Le projet à l'heure du dépôt



## Les chiffres clés

 **56 hectares**  
de zone d'étude

 **20 MWc**  
de puissance

 **10 250**  
foyers alimentés

 **Début 2025**  
Un dépôt prévu

## Les réponses à certaines de vos questions

### Quelle est la répartition des surfaces du projet entre les communes de Soual et Viviers-lès-Montagnes ?

À ce jour, la répartition est la suivante : 30% du projet est situé sur la commune de Soual, et environ 70% sur la commune de Viviers-lès-Montagnes.

### Quelle activité agricole sera réalisée sous les panneaux ?

Sur les parcelles concernées, les exploitants pratiquent l'élevage de bovins (pâturage, fourrage). Il y a 150 bêtes sur l'ensemble des 3 sites exploités par l'agriculteur concerné ; sur le site de projet, on dénombre environ 60 vaches.

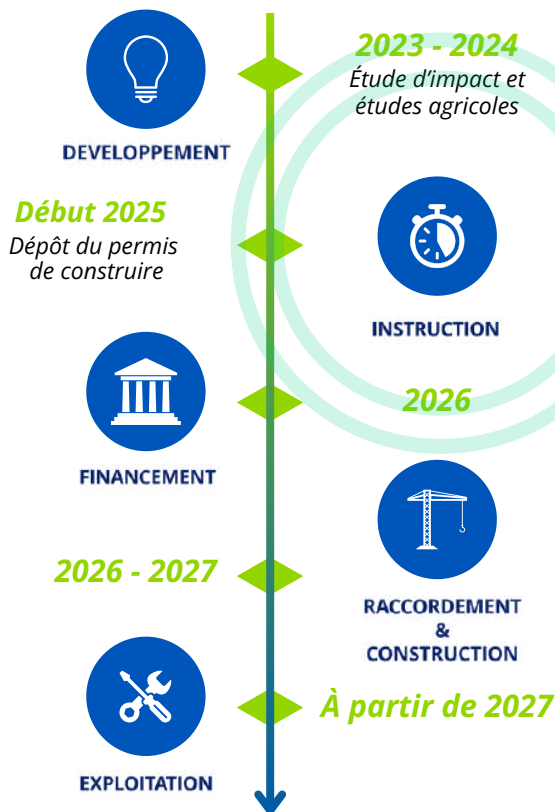
### En quoi les panneaux apportent-ils une réponse au changement climatique ?

Le dérèglement climatique augmentera la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses...). Le stress thermique, causé par la hausse des températures, entraîne une augmentation de la morbidité et de la mortalité des animaux d'élevage. Les panneaux protègent du gel en hiver et maintiennent l'humidité et l'ombre en été, apportant ainsi une réponse au changement climatique.

Ainsi que l'intégralité des réponses aux questions posées pendant la démarche dans les comptes-rendus !

## Les prochaines étapes

Le projet agrivoltaïque des Andrieux sera déposé en préfecture au début 2025.  
Qu'est-ce que cela implique ?



### Que comprend l'instruction ?

L'instruction d'un projet en préfecture est une étape administrative essentielle où **les services de l'État examinent le dossier complet pour s'assurer qu'il respecte les réglementations** en vigueur (environnementales, urbanistiques, techniques, etc.).

Ce processus inclut des **consultations avec des organismes spécialisés et une enquête publique** pour recueillir l'avis des citoyens. Cette phase peut également nécessiter des ajustements au projet pour répondre aux exigences identifiées.

À l'issue de cette phase, la **préfecture décide d'autoriser ou non la réalisation du projet.**

### En quoi consiste l'enquête publique réglementaire ?

Envisagée courant 2025, cette phase essentielle de consultation citoyenne vous **permettra de consulter toutes les pièces du dossier du projet**, de poser des questions et de **donner votre avis sur le projet** en parallèle de l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Une **Commission d'enquête indépendante et neutre** sera désignée par le Tribunal Administratif pour mener l'enquête. Pendant celle-ci, les citoyens pourront prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et **formuler des observations**.

Au terme de l'enquête publique, la Commission d'enquête **émettra un rapport et des conclusions motivées** au vu de l'ensemble des avis reçus. In fine, après consultation de l'ensemble des services compétents et au regard des résultats de l'enquête publique, c'est le Préfet qui rendra son verdict sur l'avenir du projet agrivoltaïque Les Andrieux.

[projet-agrivoltaique-les-andrieux.fr](http://projet-agrivoltaique-les-andrieux.fr)



Contactez Verso Energy ?

**Shani STRAUSS**

Ingénieur Développement  
s.strauss@verso.energy